

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 90 (1961)

Heft: 13

Buchbesprechung: L'alcoolisme dans le canton de Fribourg

Autor: Yerly, Robert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'alcoolisme dans le canton de Fribourg

C'est sous ce titre que se présente l'opuscule¹, paru l'an dernier qu'une jeune Fribourgeoise, M^{me} Thérèse Macheret, ancienne élève de la Gouglera, assistante sociale à Bienne a rédigé et dont, seule, elle a assumé, avec un généreux dévouement, la publication.

Il a été élaboré, en français, à l'*Ecole de travail social* de Lucerne, sous la guide de M. le Dr Peter Späni, vice-président de la *Ligue internationale contre l'alcoolisme*, à Fribourg et de M. le Dr Anton Hunziker, directeur du Service médico-social de Lucerne.

Les hautes autorités religieuses et civiles de notre canton, S. Excellence Mgr François Charrière, évêque du diocèse, M. le Conseiller d'Etat José Python, directeur de l'Instruction publique et M. le Conseiller d'Etat Alphonse Roggo, directeur du Département de la Police, de la Santé publique et des Affaires sociales, ont dès l'abord saisi la portée de cette initiative et l'ont vivement recommandée auprès du clergé et du Corps enseignant.

De son côté, M. le chanoine Gérard Pfulg, inspecteur scolaire, s'est aimablement prêté à lui accorder son appui au *Bulletin pédagogique* dont il est rédacteur en chef.

Un ouvrage de belle venue, riche d'information

Ce manuscrit polycopié de 100 pages, gros format, imprimé sans coquilles ni bavures, qu'enrobe une veste cartonnée seyante vert pomme, illustrent une carte schématique coloriée du canton, tables, graphiques et tableaux synoptiques ; farci de données statistiques, il frappe les yeux par l'ordonnance claire, rationnelle qui a présidé à son élaboration.

Le sommaire, campé tout au début, exhibe d'emblée son architecture en cinq parties où le particulier, le concret, s'insèrent dans le général ; l'avant-propos qui lui fait suite précise le but poursuivi « pénétrer plus avant dans la connaissance d'un fléau qui sévit, sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu » et les moyens dont l'auteur a fait usage pour mener à bon terme ses investigations.

Cette enquête, effectuée avec un soin minutieux, en 1958, repose sur l'opinion des spécialistes en la matière, sur les expériences acquises lors de stages médico-sociaux en Suisse allemande, outre-Rhin, dans les

¹ Son tirage est restreint, quelque 100 exemplaires et il n'est malheureusement, point en vente dans le commerce. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics interviennent afin de répandre cette publication et qu'elle trouve place dans les bibliothèques scolaires !

milieux populaires de la Basse-Ville, à travers nos campagnes, et la copieuse documentation, mise à la disposition de l'enquêteuse.

La bibliographie, en français et en allemand, qui clôt l'exposé, reflète le sérieux et l'étendue des sources consultées : études générales, rapports (OMS, Bellechasse, Marsens, DAF, Direction de la Police), périodiques.

Quelques pionniers de la lutte antialcoolique

Il ne faudrait pas, néanmoins, croire que le thème crucial de l'alcoolisme en pays de Fribourg, que M^{me} Macheret a débattu avec tant de clarté, de conscience professionnelle et d'indépendance d'esprit, n'ait point, auparavant, sollicité l'attention de ceux qui étaient investis de postes responsables dans la cité.

Le Père Girard, tout d'abord. Il y a plus d'un siècle déjà, il se pencha, à maintes reprises, sur cette question et celle du paupérisme qui lui est intimement connexe ; ce fut, de même, le *leit-motiv* de la Lettre pastorale des évêques suisses, pour le Carême, en 1893 ; jadis Mgr Joseph Savoy avait rédigé un gros manuel d'abstinence qui gisait fréquemment dans quelque recoin poussiéreux de nos écoles ; plus près de nous, M. le Conseiller d'Etat Emile Savoy, sociologue à ses heures, avait, lui aussi, abordé le problème dans son livre, intitulé *Paupérisme et bienfaisance*.

Un essai de monographie qui élargit le débat

La Suisse est un lieu privilégié de la monographie qui y a une grande vogue en histoire.

On a inféré, et non sans raison, que le champ visuel de la monographie est, de par sa nature même, limitée à un espace relativement exigu, comparé aux grands ensembles, à un phénomène particulier, coupé de ses racines nourricières et qu'à le pratiquer on court le risque de s'égarer hors des courants majeurs de la civilisation.

Il est, toutefois, loisible à une monographie bien conçue, d'élargir le débat, de jeter ses tentacules dans la zone supérieure des idées où elle rejoint une préoccupation universelle dont elle tire toute sa sève et sa densité.

A cet égard, la 1^{re} partie, saupoudrée de vocables scientifiques, qui se libelle : *L'alcoolisme en général* : définition, ses causes, ses effets, les phases de la toxicomanie (cf. l'excellent diagramme, p. 11), avec un aperçu bref, combien suggestif, de la consommation de l'alcool en Suisse¹ et dans le monde, comme aussi la *II^e Situation géographique, politique et sociale du canton de Fribourg, en connexion avec le problème*

¹ Elle est, pour notre canton, de l'ordre de 30 000 000 fr. par année !

de l'alcoolisme, où l'auteur a condensé et mis à profit les données fournies par les sciences médicales, la sociologie, le droit, l'économie, voire la morale, témoignent d'une bonne méthode et confère à cet essai une amplitude et une profondeur qui l'apparentent à une thèse universitaire.

L'alcoolisme dans le canton de Fribourg

C'est l'objet de la III^e partie. Là on entre en plein dans le sujet.

M^{me} Macheret nous y fait part, en une dizaine de tables, des résultats de l'enquête, qu'elle a menée moyennant les questionnaires – 7-8 rubriques – adressés aux 155 membres du clergé ainsi qu'aux 549 instituteurs et institutrices, qu'elle a dépouillés avec une patience bénédictine.

Elle n'a, d'ailleurs, pu atteindre que 100 011 habitants sur une population globale de 158 695 âmes (recensement de 1950), soit les 2/3. En outre, le 60 % seulement, en moyenne, des formules lui ont fait retour, dûment remplis.

L'enquête auprès du clergé s'est effectuée dans 95 paroisses, représentant 145 communes, 798 familles (19 pour le Lac).

MM. les Curés attribuent les ravages de l'alcoolisme à diverses causes : nombreux établissements publics, bals et manifestations, atavisme, solitude, veillées nocturnes, fermeture non réglementaire des cafés, mauvais exemple de l'instituteur, etc.

Ils préconisent, avant tout, afin d'enrayer le mal, de la part des autorités civiles, qu'elles appliquent plus strictement la loi qui régit les établissements publics, et, de la part du clergé, du Corps enseignant, du milieu ambiant et de l'individu : une meilleure formation de la jeunesse par des mouvements bien dirigés, l'éducation des enfants, une propagande éclairée (conférences, films, statistiques...).

L'enquête auprès du Corps enseignant. Les 310 réponses fournies par 103 membres du Corps enseignant révèlent toute l'étendue du mal qui affecte surtout les fils d'agriculteurs, d'ouvriers et de maçons.

En effet, sur un effectif de 3510 enfants considérés, 954 (frères et sœurs inclus), proviennent de parents alcooliques, soit le 27 % et sur les 309 sujets en âge de scolarité, on en dénombre le 22 % qui sont atteints de déficiences physiologiques (déformations corporelles, TBC, rachitisme, rhumatisme, nervosité excessive), le 61 %, d'anomalies psychiques, caractérielles, intellectuelles, avec de nombreux cas de débilité mentale, et le 17 %, de tares morales.

40 à 50 % des enfants abandonnés se recrutent dans les ménages désunis, rongés par la discorde, les conflits domestiques, où fleurissent les propos obscènes, ou injurieux, consécutifs aux excès commis dans la boisson par le père ou la mère parfois hélas ! et qui mettent

en péril le comportement social de ceux qui en sont les innocentes victimes.

On a pallié – toujours selon les indications fournies – mais d'une manière sporadique, insuffisante, ce fâcheux état de choses, en préconisant un séjour au sanatorium, des mesures de rééducation : mise sous tutelle, expertises médicales ou psychiatriques, orientation professionnelle.

Les responsables de nos écoles primaires sont presque unanimes à dénoncer les abus qu'on enregistre dans les débits de vin de même que la fréquentation des cafés mal tenus, l'usage, très répandu chez nous, à la maison, de l'eau-de-vie.

Sur la base de rapports émanant d'institutions publiques et de relations personnelles contractées incidemment avec leurs chefs, Mlle Macheret rend justement hommage à l'activité que déploie la Sapinière, à Bellechasse, maison d'internement pour les malades alcooliques, tout en souhaitant que des liens plus étroits se nouent entre les détenus libérés et le Dispensaire cantonal antialcoolique.

En ce qui regarde la clinique psychiatrique de Marsens-Humilimont, elle y relève, pour les exercices 1956 et 1959, 120 cas d'alcoolisme sur un afflux de 480 entrées.

L'action du législateur et celle de l'initiative privée

Puis, ayant retracé, sur les plans suisse et confédéral, les dispositions adoptées aux fins de « l'assistance des malades alcooliques en général », l'auteur consacre les pages 76 à 91 à décrire les modalités qu'elle revêt dans notre canton où elle dépend, à la fois, des pouvoirs publics et de l'initiative privée.

L'action privée est du ressort de maintes institutions qui sont, tour à tour, passées en revue : la ligue fribourgeoise contre l'alcoolisme, instituée en mars 1956, le Dispensaire antialcoolique fribourgeois (DAF), mis sur pied en 1938, que dirige, aujourd'hui, M. l'abbé Schneuwly et qui, en 1950, organisa des cures antialcooliques à l'Hôpital cantonal et, ces dernières années, ouvrit, dans ce but une maison à Meggen (Lucerne) ; les mouvements d'abstinence fribourgeoise : *La Croix d'Or*, *l'Alexandra*, la *Jeunesse catholique abstinent*, le *Rayon de lumière*, la *Croix Bleue*, mouvements dont se riaillent parfois les adultes, réfractaires à l'idéal de l'abstinence totale, et qui souffrent de stagnation.

Propositions formulées, en vue d'une action plus efficace

Persuadée, à raison, qu'une « économie saine et florissante », telle que la poursuit, du reste, tout Etat civilisé, une « hygiène sociale mieux comprise », une éducation centrée sur l'humain prépareraient le terrain à une lutte sans merci contre la plaie de l'alcoolisme, l'auteur

émet, au cours de la Ve et dernière partie, de judicieuses propositions concrètes : une nouvelle législation sur l'assistance des malades alcooliques, qui aurait un caractère moins négatif, plus social, prophylactique que par le passé, sur la protection de la jeunesse, en application des codes civils et pénal ; M^{me} Macheret préconise – comme cela se pratique en Valais – des enquêtes sociales beaucoup plus approfondies, menées par un spécialiste (médecin, en collaboration avec les autorités communales, cantonales et paroissiales, l'Office des poursuites, le percepteur des impôts et les hôpitaux) ; un concours plus actif, réel, à apporter aux malades, dont le succès serait garanti par un personnel laïc qualifié, plus nombreux, rompu, surtout, aux multiples tâches sociales et auquel s'adjoindrait un aumônier ; par la mise en œuvre de méthodes éprouvées, empruntant leurs principes aux acquisitions modernes de la psychologie curative, à la typologie et à la psychanalyse ; l'octroi de subventions plus larges, vu l'ampleur et l'urgence de la besogne à accomplir ; par la création enfin – et l'idée me paraît ingénieuse – à l'Hôpital cantonal, d'un service à l'intention de cette catégorie spéciale de malades.

*

Telle se présente, en bref, cette importante contribution à la lutte antialcoolique en pays de Fribourg. La lecture en est aisée, bien que le ton pourrait sembler un tantinet pessimiste si le mal n'y était si réel, ses causes si variées et complexes et ses origines si profondes.

L'abus des spiritueux gangrène l'organisme, amoindrit notre potentiel physique, brise le ressort moral, paralyse la volonté : il dégrade l'être tout entier.

Des parents, une jeunesse saine de corps et d'esprit, ne constituent-ils point un gage d'entente et de bien-être pour la famille, cellule primordiale de la société, de réussite et de bonheur pour l'individu, dans les âpres compétitions de la vie actuelle ?

C'est pourquoi la lutte antialcoolique s'impose à l'instar d'une œuvre collective de justice sociale, d'assainissement des mœurs et de redressement national.

Sachons gré à M^{me} Macheret de nous l'avoir, chez nous, fait toucher du doigt, en attendant que d'autres chercheurs, inspirés par les mêmes mobiles, viennent ultérieurement compléter son enquête.

D'avoir, ainsi, fourni l'occasion à ceux qui sont responsables de la génération montante et de l'avenir du pays : autorités, parents, prêtres et éducateurs, d'ouvrir les yeux sur un des fléaux les plus insidieux, les plus redoutables de l'humanité ; de méditer sur les moyens de le combattre et de grouper tous nos efforts pour conjurer le mal et l'extirper à sa racine.

ROBERT YERLY